

ÎLE-DE-FRANCE 2040 : UN NOUVEL ÉQUILIBRE

PROJET POUR ADOPTION
PAR LE CONSEIL RÉGIONAL
LE 11 SEPTEMBRE 2024

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN



ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- ○ Partie constituée d'une ou plusieurs communes
- ● Secteur d'urbanisation préférentielle | partie entière : demi-pastille
- ○ Secteur de développement industriel d'intérêt régional | partie entière : demi-pastille
- Secteur de développement à proximité de la gare
- Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional
- ■ Sanctuariser l'armature verte

PRESERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

- ■ Preserver l'espace agricole
- ■ Preserver l'espace boisé et les autres espaces naturels
- ■ Permettre l'espace vert et l'espace de loisirs
- ■ ■ ■ Crée un espace vert et/ou un espace de loisirs d'intérêt régional

PRESERVER DES RISQUES NATURELS

- ■ Zone pouvant présenter un risque d'inondation


COMPLÉTER LE RÉSEAU DE TRANSPORT EXISTANT

- transport collectif
 - Projet de gare
 - Tracé
 - Principe de liaison
 - Rachissement
- Réseau ferroviaire
- Métro
- Transport en site propre, câble, navette fluviale
- Transport maritime
 - Opération sur le réseau national
 - Opération sur un axe d'envergure régionale
- Projet Véro île-de-France
- Aménagement fluvial

FOND DE PLAN

- | Occupation du sol | Réseau routier | Transport collectif |
|----------------------|--|--|
| Espace urbain | Réseau national | + Gare ferroviaire existante |
| Espace aéroportuaire | Axe d'envergure régionale | — Voie ferrée |
| Surface en eau | Transport en site propre (trans-expres, trans-reg, bus à haut niveau de service) | — Transport en site propre (trans-expres, trans-reg, bus à haut niveau de service) |
| — Limite de commune | Métro | — Métro |

5 km
© INSTITUT PARIS REGION 2024
Source : L'Institut Paris Région 2024



MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN :
UNE RÉGION POLYCENTRIQUE